



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 6 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023 7622

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain en friche pour y créer une pâture pour les animaux de mon exploitation agricole.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DROMBOIS

Prénom(s)

Rémy

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Terr. assiette entre 5 et 10 ha	Les 2 parcelles cadastrales ont une surface totale de 59 543 m². Mais l'aménagement ne porte que sur une surface de 31 669 m².

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Je souhaite aménager un terrain en friche pour y créer une pâture pour les animaux de mon exploitation agricole.

Afin que le site, aujourd'hui très accidenté, retrouve une harmonie topographique, il est indispensable de revoir son modelage par des déblais/remblais et forme de pente favorable à l'élevage.

L'aménagement se fera avec l'apport de remblais inertes puis par l'apport de terre arable pour que le terrain puisse ensuite être enherbé et arboré.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de mon projet est de pérenniser mon exploitation agricole et de la développer.

Créer une nouvelle pâture pour mes animaux me permettra d'agrandir mon cheptel et de me diversifier.

Cet aménagement me permettra d'agrandir ma surface enherbée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La déclaration d'ouverture de travaux ainsi que la DICT seront réalisées avant le début des travaux.
Les prescriptions des concessionnaires seront respectées.

La surface boisée de mon terrain étant de 3ha20, mon projet n'est pas soumis à autorisation de défrichage.
Cependant, les travaux de défrichage seront réalisés en dehors de la période de nidification (qui a lieu de mars à octobre).

Le chemin de la Luette permettant d'accéder à mon terrain sera renforcé et entretenu. Un état des lieux sera réalisé avant le début des travaux.

Ces démarches seront réalisées en collaboration avec la mairie de Feignies.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les camions apporteront des déblais terreux inertes provenant des chantiers situés dans l'Avesnois.

Ils emprunteront la rue de Neuf-Mesnil puis le chemin de la Luette.

La traçabilité de ces terres sera réalisée dans le RNDTS.

Un phasage sera établi de manière à rendre de la surface utile très vite à l'avancement des travaux.

Une couche de terre sera mis en place à la fin des travaux pour que je puisse planter et engazonner mon terrain.

Une pâture sera créée pour faire paître mes animaux.
Arboré avec des essences locales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager a été déposée à la mairie de Feignies le 7 février 2023 et délivré le 7 avril 2023.

Suite au contrôle de la légalité, une évaluation au cas par cas a été demandée.

Les travaux n'ont donc pas pu débuter. Je suis dans l'attente de cette dernière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale totale	59 543 m ²
Surface du projet d'aménagement	31 669 m ²
Volume de déblais apporté	90 000 m ³
Cadence (trafic journalier des camions)	10 camions en moyenne
Durée	Entre 4 et 7 ans

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Il y a de nombreuses années, le fort des Buots a été démilitarisé et détruit par implosion. Il a été exploité par la commune de Feignies pour différentes activités.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide est située à proximité du projet. (suivant PLUi CAMVS) Le projet d'aménagement a été réalisé en évitant la zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR inondation de l'Aunelle-Hogneau approuvé le 18/07/2016 pour la commune de Feignies. Ce PPRI n'impacte pas mon projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Par précaution et par rapport aux activités passées, un diagnostic a été réalisé. Les résultats ont confirmé qu'il n'était pas relevé de problématique particulière de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement de ce site nécessite l'apport de matériaux extérieurs. Des déblais terreux inertes provenant de chantiers situés à proximité seront valorisés dans cet aménagement.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non, les matériaux seront des déblais terreux provenant de chantiers situés dans l'Avesnois.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est une friche sur laquelle se trouvent principalement des acacias et des bouleaux. Quand on se documente sur Géoportail Remonter le temps, il apparait manifestement que les boisements en place s'avèrent relativement récents (- de 20 ans) En fin d'aménagement, des essences locales seront plantées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Un site Natura 2000 se trouve à + de 7kms de mon projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Un certificat d'urbanisme opérationnel a permis de déterminer les contraintes de la canalisations de matières dangereuses à proximité; néanmoins, contact pris avec le concessionnaire, il apparait que le projet est compatible avec cette servitude d'utilité publique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pour aménager le site, des camions apporteront des déblais inertes provenant de chantiers de terrassement situés à proximité du site. En moyenne, 10 camions viendront quotidiennement apporter ces déblais. Il est à noter que l'accès se fera par une route départementale (hors zone d'habitations).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic des camions comme la mise en œuvre des matériaux (réalisée avec un chargeur ou un bull) s'effectueront quasi exclusivement du lundi au vendredi (8h-12h et 13h30-17h).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Cet aménagement permettra de transformer une friche en zone agricole exploitable: une pâture pour mon élevage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a tenu compte des documents d'urbanisme en vigueur. (PLUi CAMVS)

Il a pris en compte la présence d'une zone humide à proximité de l'aménagement afin d'éviter les effets négatifs sur celle-ci.

Dans l'annexe 6, nous avons représenté sur un plan la zone humide et pouvons donc voir que mon projet ne l'impacte pas.

Le projet a tenu compte des documents d'urbanisme en vigueur. (PLUi CAMVS)

Il a pris en compte la présence d'une zone humide à proximité de l'aménagement afin d'éviter les effets négatifs sur celle-ci.

Dans l'annexe 6, nous avons représenté sur un plan la zone humide et pouvons donc voir que mon projet ne l'impacte pas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été réalisé en tenant compte des différentes contraintes, en étroite concertation avec les services locaux de l'état et de l'agglomération.

Il évite ainsi la zone humide indiquée dans le PLUi CAMVS. Il y a plusieurs années, le fort des Buots a été démilitarisé et détruit ; le site a été exploité par la commune pour différentes activités. Il a ensuite été laissé en friche. Aujourd'hui une certaine végétation a repris le dessus; acacias et bouleaux; sans valeur environnementale. In fine, je compte replanter des espèces fruitiers.

Je pense avoir tenu compte de toutes les contraintes. Mon projet va dans le bon sens d'un point de vue environnemental en rendant de la surface de pâturage pour mon exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DROMBOIS

Prénom Rémy

Qualité du signataire Propriétaire

À Feignies

Fait le 2 3 / 1 1 / 2 0 2 3

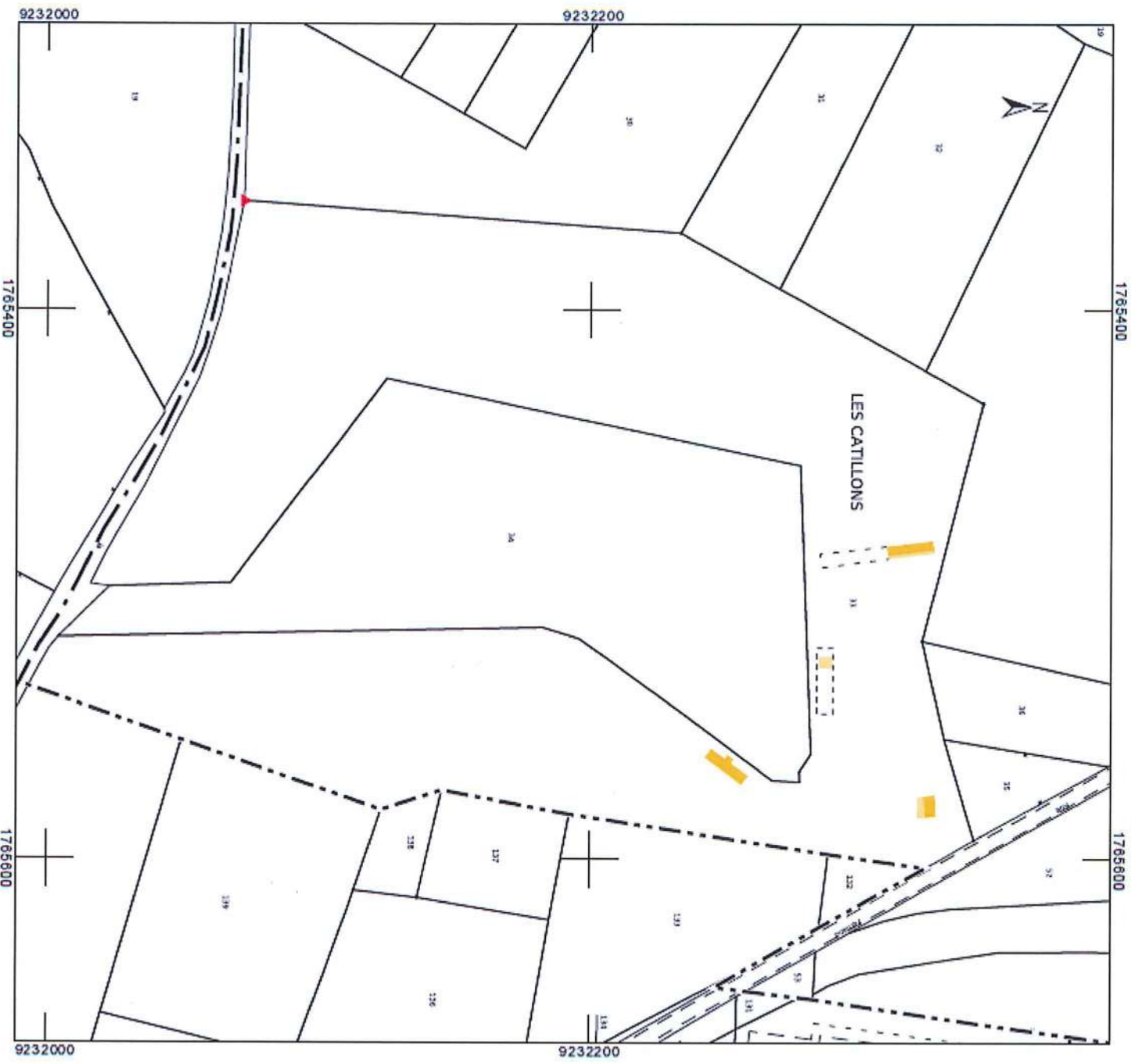
AU PRÉ DES ÂNES
R. DROMBOIS
Rue Kamette 59750 FEIGNIES
Tél. : 06 60 25 97 34

Signature du (des) demandeur(s)

Localisation du projet sur cartographie IGN (source fond : Géoportail)

Il est localisé sur une partie des parcelles cadastrales AS 33 et 34.

Section : AS Feuille : 000 AS 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 22/09/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	SEUL VILLEULIERS VILLAGE tél. 03 27 14 66 80 - fax sdif.nord.ptige@dfrp.finances.gouv.fr Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
---	--



Parcelle cadastrale concernée par le projet (source fond : cadastre.gouv.fr)

Le projet se trouve sur la commune de Feignies au lieu-dit « Les Catillons ».



Localisation du projet sur cartographie IGN (source fond : Géoportail)

Vue 1



Vue 2



Vue 3



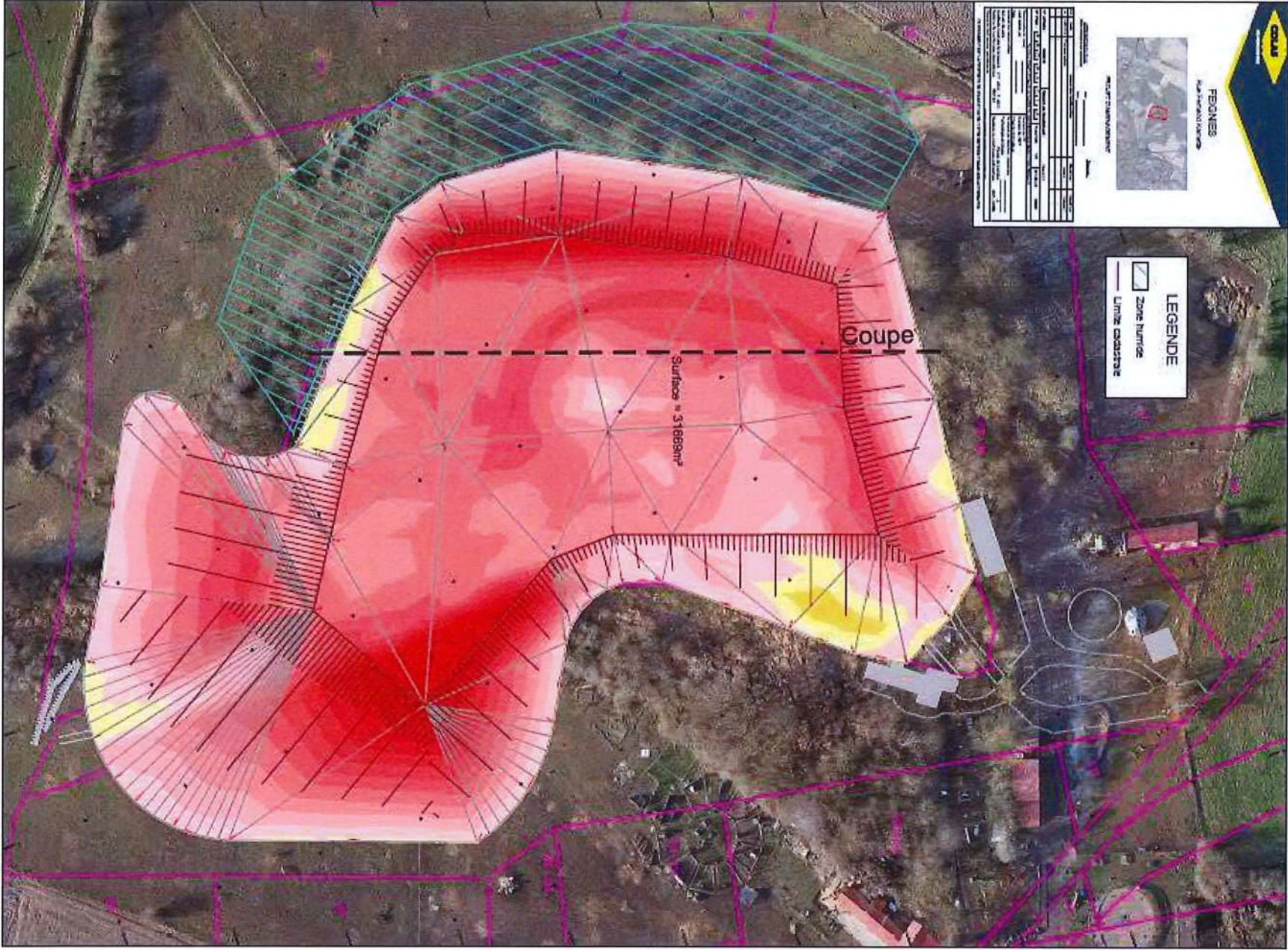
Vue 4

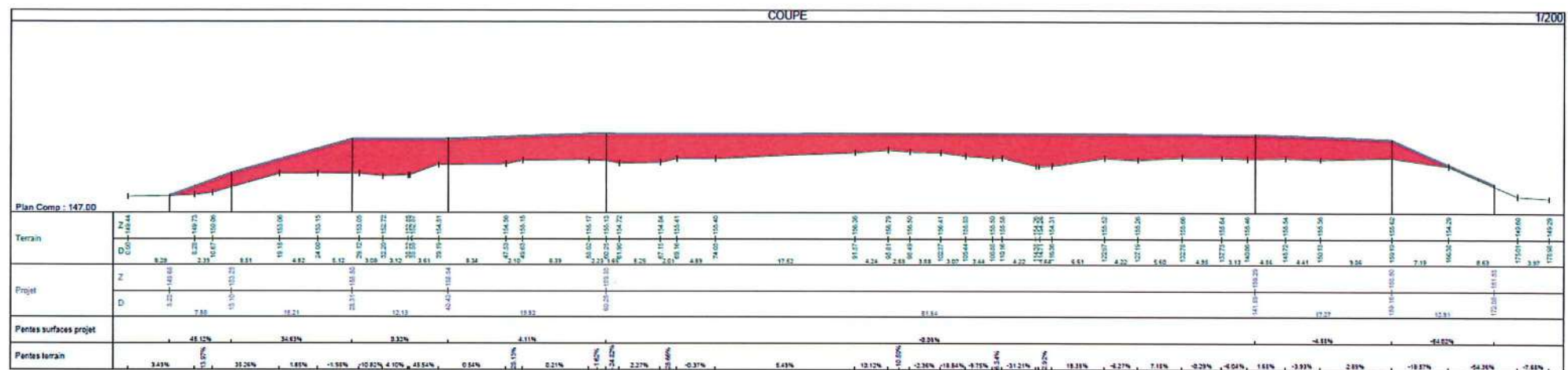


1/ Plan des abords du projet (Vue aérienne Géoportail du 13.06.2021)



2/ Position du projet d'aménagement par rapport à la zone humide





ZOOM 1

ZOOM 2

ZOOM 1

Plan Comp : 147.00

Terrain		Z	149.44	149.73	150.06	153.06	153.15	153.05	152.72	152.89	154.51	154.56	155.17	155.13	154.84	155.41	155.40
		D	0.00	8.28	2.39	8.51	4.82	5.12	3.08	3.12	3.61	8.34	2.10	8.39	2.23	5.25	7.40
Projet		Z	149.68	149.68	153.23	153.23	158.50	158.50	158.50	158.50	158.54	158.54	159.35	159.35	159.35	159.35	159.35
		D	5.22	7.88	13.10	15.21	28.31	12.13	40.43	19.82	60.25	5.25	60.25	5.25	60.25	5.25	60.25
Pentes surfaces projet			45.12%	34.63%	0.32%	4.11%											
Pentes terrain			3.46%	3.97%	25.26%	1.95%	1.00%	10.88%	4.16%	15.54%	2.54%	18.13%	2.34%	1.62%	14.82%	2.03%	6.66%

ZOOM 2

Station	Elevation (ft)	Grade (%)
17.52	91.57	5.49%
4.24	95.81	10.12%
2.68	98.49	10.59%
3.88	102.37	-2.36%
3.07	105.44	-18.84%
3.44	108.88	-9.75%
4.22	110.16	3.34%
1.61	114.38	-31.21%
6.61	116.36	9.92%
4.22	122.97	18.38%
5.60	127.19	-6.27%
4.95	132.78	7.15%
3.13	137.73	-0.29%
4.86	140.86	-6.04%
4.41	145.72	1.65%
9.06	150.13	-3.93%
7.19	159.19	2.89%
8.63	168.38	-18.57%
3.97	175.01	-54.36%
178.98	178.98	-7.65%

CAS PAR CAS – Annexe 2 – Décision administrative soumettant le projet au cas par cas

22/11/2023



Sous-préfecture
d'Avesnes-sur-Helpe

Avesnes-sur-Helpe, le

31 OCT. 2023

Secrétariat général
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière
Affaire suivie par : Amandine AKINCI
Tél. : 03 20 30 59 66
amandine.akinci@nord.gouv.fr

Le préfet du Nord

à

Monsieur le maire de Feignies

Objet : contrôle de la légalité des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol
Réf. : dossier PA 059 225 23 K0001 – M. Rémy DROMBOIS

Par arrêté en date du 7 avril 2023, reçu dans mes services le 17 mai 2023, vous avez accordé à monsieur Rémy DROMBOIS le permis en vue de l'aménagement d'un terrain en friche pour la création d'une pâture destinée aux animaux d'une ferme pédagogique, sur un terrain situé aux Catillons et cadastré AS33 et AS34.

Par courrier en date du 13 juillet 2023, ce dossier a fait l'objet d'un recours gracieux en raison notamment de l'absence d'étude d'impact ou de décision de dispense d'une telle étude conformément aux dispositions de l'article R.441-5 du code de l'urbanisme, le projet relevant de la rubrique 39b de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Par courriel du 18 septembre 2023, votre directrice générale des services précise que le projet n'est pas une opération d'aménagement telle que définie à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et, par conséquent, n'est pas soumis à la demande d'examen au cas par cas.

L'article L.300-1 du code de l'urbanisme définit l'opération d'aménagement comme une action ayant pour objets « de mettre en œuvre un projet urbain, [...], de sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, de renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser ».

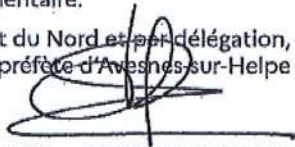
En l'espèce, le projet prévoit la création d'une pâture pour animaux sur une friche, avec des travaux d'exhaussement du sol sur une surface de 3,2 hectares, sur un terrain d'assiette de 5,9 hectares, terrain qui est arboré au vu des photographies jointes au dossier de permis d'aménager. Au regard des aménagements projetés et du terrain d'assiette, une demande d'examen au cas par cas est exigible au titre de la rubrique 39b de la liste annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Pour votre information, le dossier est régularisable tant que les travaux n'ont pas démarré.

Je vous demande donc de bien vouloir veiller à ce que ce permis d'aménager soit régularisé par le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas dans les meilleurs délais auprès des services compétents.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet du Nord et en délégation,
la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe


Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

1, rue Claude Erignac CS 80207 - 59 363 Avesnes-sur-Helpe Cedex
Tél. : 03 27 61 59 59 - Fax : 03 27 61 59 88
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/